

cessaire, afin de faire disparaître tout doute, de proposer quelque amendement à cet acte, nous devrions le faire sur-le-champ; et si l'honorable député veut indiquer en quels termes cet amendement pourrait être rédigé, je prierais le ministre de la Justice de s'occuper sans retard de la question. Je reconnais l'importance qu'il y a d'avoir en cette enceinte le plus de militaires possible et particulièrement d'hommes qui ont pris à la milice un intérêt aussi vif, et se sont distingués autant que l'honorable député de Sherbrooke.

M. R. L. BORDEN : Je trouve très satisfaisante la déclaration faite par l'honorable ministre de la Milice. Je ne critiquerai la conduite du sous-ministre de la Milice qu'à un seul égard, c'est que, dans la correspondance, il a pris un ton un peu vif et ne se montre pas très bien disposé vis-à-vis de l'honorable député de Sherbrooke. On se serait attendu à un peu plus d'égards pour un homme qui s'est distingué dans la vie publique et qui a rendu des services comme l'a fait le député de Sherbrooke. Mais n'en parlons plus, je me ferai un plaisir de soumettre au ministre de la Milice le texte de l'amendement qui me paraît nécessaire dans le cas actuel.

J'aimerais à dire un mot ou deux relativement au sujet principal de la délibération de ce soir. Je me rends compte que les conditions ne sont pas tout à fait les mêmes qu'elles l'étaient en 1896-97; car nous avons maintenant, ou nous nous proposons d'avoir, une troupe permanente de 3,000, et la troupe permanente en 1896-97 était, je crois, de 800. Qu'on me permette de faire observer au ministre de la Milice que, sur l'état qu'il soumit en 1896-97, la dépense était de \$2,413,651, tandis que, durant le prochain exercice, il se propose de dépenser \$5,493,102.50. A cela, il faut ajouter, j'imagine, une certaine somme qui sera insérée dans les crédits supplémentaires du prochain exercice; une des sommes qui s'y trouvent mentionnées est celle de \$150,000 pour la manœuvre annuelle. Nous supposons donc que l'estimation totale pour l'année s'élèvera à près de \$6,000,000. Maintenant, nous allons avoir une troupe permanente plus nombreuse, trois fois plus nombreuse, que celle que nous avions en 1896-97. Mais quand vous en venez à considérer le nombre d'hommes qui vont faire la manœuvre cette année en comparaison de 1896-97, la différence ne paraît pas aussi considérable.

D'après l'état que le ministre a soumis, 36,298 hommes ont fait la manœuvre de 1897 et l'effectif de cette année-là comprenait également 3,471 chevaux. En l'année 1905, d'après l'estimation que le ministre a faite, 43,983 miliciens de tous rangs feront la manœuvre, y compris 7,640 chevaux. Cela ne comprend pas la troupe permanente.

Sir FREDERICK BORDEN : Où l'honorable député prend-il ses chiffres ?

M. R. L. BORDEN : A la page 9 de l'état, où il est dit : "Voici le nombre de miliciens

Sir FREDERICK BORDEN.

appelés à faire l'exercice, cette année, à l'exclusion de la troupe permanente." Puis on nous donne les nombres d'hommes et de chevaux que j'ai dit.

Sir FREDERICK BORDEN : Si l'honorable député veut se reporter à la dernière page de l'état, il verra que le chiffre pour 1896-1897 est de 36,298 miliciens, et sur la même ligne, il trouvera le chiffre pour 1904-1905. Mais il s'agit là des effectifs. Nous n'avons pas indiqué le nombre de ceux qui ont été convoqués pour la manœuvre en 1896-1897. Nous n'avons indiqué que l'effectif, et vis-à-vis nous avons mis le nombre de ceux convoqués pour la manœuvre en 1904-1905.

M. R. L. BORDEN : J'avais compris qu'il s'agissait là de l'année dernière, c'est-à-dire de l'exercice financier 1904-1905

Sir FREDERICK BORDEN : Il est nécessaire de comprendre le terme de milice pour 1896 afin de constater le nombre exact.

M. R. L. BORDEN : Faisons alors la comparaison des effectifs. La différence est d'à peu près 6,000 hommes. En 1896-1897 l'effectif comprenait 36,298 hommes. En 1904-1905, le chiffre indiqué est de 43,000 hommes, et j'ai cru que ce chiffre représentait la composition de l'effectif pour cette année; mais, apparemment, il n'en est pas ainsi. Le chiffre de l'effectif n'est pas tout à fait le même que celui des miliciens convoqués à la manœuvre. Eh bien, disons que ce chiffre soit de 49,000; vous avez alors une augmentation d'un peu plus d'un tiers de l'effectif. Mais, d'autre part, la dépense s'élevait en 1896-1897 à \$2,413,000, tandis qu'elle est de \$6,000,000 cette année. Je reconnais bien qu'il vous faut augmenter notablement les \$2,413,000, par suite de l'augmentation de la troupe permanente et en raison aussi de ce que vous êtes chargés de l'entretien des garnisons à Halifax et Esquimaux.

Sir FREDERICK BORDEN : Il est un autre chapitre de dépenses sur lequel je désire attirer l'attention de l'honorable député; en 1896-1897 le crédit pour armes, munitions, etc., était de \$745,965, tandis que, cette année, le crédit correspondant s'élève à \$1,225,000, ou à peu près du double.

M. R. L. BORDEN : Près de \$500,000 de plus, je l'ai observé. Mais après tout, le ministre ne peut compter, en dernière analyse, que sur les hommes appelés sous les armes et dressés à la manœuvre, ainsi que sur ceux qui, suivant le ministre, seront disponibles à part ceux-là, pour former ce qu'il appelle, je pense, sa première ligne de défense, de 100,000 hommes. N'est-il pas vrai de dire que depuis 1896 les frais entraînés par le service de la milice augmentent plus rapidement que le nombre des miliciens dressés annuellement à la manœuvre? Puis, il est une autre circonstance qui m'a frappé très vivement et au sujet de laquelle j'aimerais à avoir quelque explication. Si je com-